

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 1^{ER} décembre 2015
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier (arrivé pendant le huis-clos); monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Étaient absents : madame Marie-Josée Boivin; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; monsieur Ayaz Poundja, directeur, service des ressources matérielles; madame Line Girard, directrice, service des ressources financières et directrice par intérim, service des ressources humaines; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; Madame Josée Duquette; directrice, service des ressources éducatives; Madame Isabelle Garon, directrice adjointe, service des ressources matérielles; Madame Barbara Blondeau, coordonnatrice par intérim, Bureau des communications et des relations de presse; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire; madame Carole Vinet, agente de liaison auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-12-059

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique SERVICES ÉDUCATIFS – Secteur des jeunes, le point 5.1 A) « Bilan sur la politique de transport » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - A) Correspondance en date du 20 novembre 2015

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - A) Bilan sur la politique de transport
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - A) Recommandation du comité de sélection – Nominations aux postes de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint (document déposé séance tenante)
 - B) Politique relative à la qualité de l'air ambiant – Projet aux fins de consultation
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2016 – Projet pour consultation
 - 6.3. Ressources matérielles**
 - A) École primaire Laurendeau-Dunton – Agrandissement – Octroi du contrat de construction
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
 - A) Protecteur de l'élève – Nomination
 - B) Substitut au protecteur de l'élève – Nomination
 - C) Entente relative à la construction et à l'utilisation du gymnase de la nouvelle école primaire à LaSalle

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

- A) École à vocation particulière – Demande d’approbation au Ministre de l’Éducation, de l’Enseignement supérieur et de la Recherche en vertu de l’article 240 de la LIP – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

- A) Prix Michel-Ménard 2014-2015 – Formation du jury – Projet de résolution

8.5. Mesures d’urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
B) Délégués à l’ACELF
C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 du Comité exécutif
D) Capsule d’internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
B) Information du directeur général
C) Rapport sur les délégations de pouvoirs du directeur général pour la période du 24 octobre au 20 novembre 2015

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC15/16-12-060

ATTENDU l’article 170 de la Loi sur l’instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 3 novembre 2015, a été remis aux commissaires le jeudi 26 novembre 2015;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l’unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires,
tenue le 3
novembre 2015**

CC15/16-12-061

Madame Stefana Lamasanu indique qu'à la page 55, on aurait dû lire « ...groupes de pression, mais elle souligne cependant que les conseils d'établissement sont des entités autonomes... » au lieu de « ...groupes de pression. ».

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 3 novembre 2015, tel que déposé et corrigé séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Bilan sur la
politique de
transport**

Monsieur Christian Desjardins rappelle que, lors de l'adoption de la politique sur le transport, les commissaires avaient demandé un bilan relativement aux plaintes et aux commentaires en lien avec cette nouvelle politique.

Madame Geneviève Hotte explique que toutes les statistiques ont été présentées au Comité consultatif de transport.

La rentrée scolaire a été très intense cette année par rapport aux différentes demandes des parents. Actuellement, tout est rentré dans l'ordre et c'est plutôt calme. Il n'y a pas de problème persistant.

Huis clos

CC15/16-12-062

ADVENANT 19h07, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Retour en séance
délibérante**

CC15/16-12-063

ADVENANT 20h10, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Recommandation
du comité de
sélection –
Nominations aux
postes de
directrice
générale adjointe
ou de directeur
général adjoint**

CC15/16-12-

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Curriculum vitae (2);

ATTENDU QUE deux postes de direction générale adjointe à la Direction générale sont vacants, suite à la nomination de monsieur Dominic Bertrand au poste de directeur général et au départ à la retraite de madame Louise Gaudreault;

ATTENDU les politiques de recrutement, sélection et engagement ainsi que le cadre de gestion de ces politiques adoptés par le Conseil des commissaires;

ATTENDU QUE lors de sa séance ordinaire du 3 novembre 2015, les membres du Conseil des commissaires ont nommé mesdames Diane Lamarche-Venne, Suzanne Marceau et Sonia Gagné-Lalonde et monsieur Christian Desjardins, commissaires, ainsi que monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant les comités de parents afin de siéger au comité de sélection;

ATTENDU QUE les postes ont été affichés à l'interne et à l'externe durant la période du 4 au 11 novembre 2015;

ATTENDU QUE les entrevues ont eu lieu le vendredi 13 novembre 2015 et le lundi 16 novembre 2015;

ATTENDU les résultats concluants aux diverses évaluations psychométriques;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection formé à cette fin.

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De procéder à la nomination de monsieur Paul St-Onge et de monsieur Éric Lauzon à titre de directeurs généraux adjoints, la date d'entrée en fonction ayant été fixée au 6 janvier 2016.

De leur appliquer les dispositions du Règlement sur les conditions d'emploi des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal et celles de la politique de gestion des hors cadres, dans la mesure où lesdites dispositions sont applicables, y compris celles qui se rapportent à la probation.

ABSTENTION : madame Sarita Banchimol

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique relative
à la qualité de
l'air ambiant –
Projet aux fins de
consultation**

CC15/16-12-065

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Projet Politique relative à la qualité de l'air ambiant

Monsieur Dominic Bertrand précise qu'il s'agit d'une obligation pour la Commission scolaire d'adopter une telle politique.

Monsieur Luc Landreville mentionne qu'il ne voit aucun mécanisme de contrôle dans la politique.

Monsieur Bertrand répond qu'une fois en application, les procédures pour assurer le contrôle pourront être mises en place.

Madame Diane Lamarche-Venne suggère que le 3^e paragraphe du sommaire soit inclus dans la politique, au niveau du préambule.

ATTENDU l'obligation, demandée par le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), des commissions scolaires de rédiger une *Politique relative à la qualité de l'air ambiant*;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines et le Service des ressources matérielles se partagent les responsabilités dans ce projet de politique;

ATTENDU QUE le projet de politique a été élaboré suite à la formation d'un comité de travail constitué de représentants des deux associations de cadres en tenant compte des commentaires préalablement émis par des intervenants spécialisés;

ATTENDU QUE le projet de politique a été soumis pour commentaires aux différents comités de santé et sécurité du travail (SEOM, SEP, SPPOM et SCFP);

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par la Direction générale;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de travail des commissaires du Service des ressources humaines lors de sa réunion du 9 novembre 2015.

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité ;

D'adopter aux fins de consultation le projet de la *Politique relative à la qualité de l'air ambiant*;

De consulter les deux associations ainsi que les quatre syndicats et de déterminer la fin de la période de consultation selon l'échéancier suivant :

- Adoption du projet aux fins de consultation par le Conseil des commissaires 1^{er} décembre 2015
 - Période de consultation : 2 décembre 2015
Au 20 janvier 2016
- Syndicats (4) :
- SEPB
 - SCFP
 - SEOM
 - SPPOM
- Associations de cadres (2) :
- ACEOM
 - AQCS
- Analyse et recommandation de la Direction générale 25 janvier 2016
 - Adoption de la politique par le Conseil des commissaires 2 février 2016
 - Mise en application 3 février 2016

De mandater le Service des ressources humaines pour faire l'analyse des retours de consultation et les suivis afférents et de déposer, aux fins d'adoption à la séance ordinaire du 2 février 2016, un projet final de la *Politique relative à la qualité de l'air ambiant*.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Document
« Objectifs,
principes et
critères de
répartition des
allocations entre
les
établissements et
pour la
détermination des
besoins de la
CSMB » pour
l'année scolaire
2016-2017, pour
entrer en vigueur
à compter du 1^{er}
juillet 2016 –
Projet pour
consultation**

CC15/16-12-066

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) *Document* « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2016-2017, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016;

Monsieur Yves Pelletier explique qu'il aimerait que les parents soient en mesure de faire le lien entre les OPC et le budget des écoles. Il aimerait qu'une séance d'information soit offerte aux parents.

Monsieur Dominic Bertrand mentionne que le sujet a déjà été soulevé à une rencontre du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire. Il explique qu'il pourra regarder une façon d'organiser une telle rencontre.

ATTENDU le plan triennal sur les « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2016-2017 est déposé pour consultation;

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire;

ATTENDU la consultation auprès du Comité central de parents, des Comités régionaux de parents, du Comité EHDAA et des Conseils d'établissement prévue aux articles 193 (9) et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU la recommandation de la directrice du Service des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation des Comités centraux et régionaux de parents, du Comité EHDAA ainsi que des Conseils d'établissement, le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2016-2017 et de fixer le retour de consultation au 26 février 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École primaire
Laurendeau-
Dunton –
Agrandissement –
Octroi du contrat
de construction**

CC15/16-12-067

Documents déposés :

- A) *Sommaire*
- B) *Octroi du contrat – Entrepreneur – Analyse et recommandation de l'architecte*
- C) *Règle 118 du Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*

Madame Abi Koné demande si ce n'est pas avec cet entrepreneur que la Commission scolaire a déjà eu de la difficulté.

Monsieur Ayaz Poundja mentionne qu'un suivi rigoureux sera fait. Les derniers projets avec cet entrepreneur se sont bien déroulés.

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement à l'école primaire Laurendeau-Dunton doit être livré pour le mois d'août 2016;

ATTENDU QUE le financement dudit projet d'agrandissement est fait à même le budget de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale du Plan québécois des infrastructures 2015-2025;

ATTENDU QU'en date du 21 octobre 2015, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres relativement audit projet;

ATTENDU QUE, suite à l'ouverture des soumissions reçues en date du 19 novembre 2015, à l'analyse de l'admissibilité et de la conformité, le plus bas soumissionnaire conforme est Groupe Geysler inc. pour un montant total de 6 292 000,00 \$ (toutes taxes exclues);

ATTENDU la consultation favorable de la Direction générale;

ATTENDU QU'il y a lieu, conformément à la règle 118 du *Règlement de délégation de pouvoirs CC-2-2007*, d'obtenir l'autorisation du Conseil des Commissaires pour la conclusion d'un contrat de construction comportant une dépense supérieure à 2 000 000,00 \$;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat à Groupe Geysler inc. quant au projet d'agrandissement à l'école primaire Laurendeau-Dunton, et ce, pour un montant total de 6 292 000,00 \$ (toutes taxes exclues).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Diane Lamarche-Venne explique que le comité central de parents a refusé de faire une recommandation favorable puisque les membres manquaient d'information.

Monsieur Ghislain Laporte apporte quelques précisions sur la position du comité central de parents.

Les commissaires discutent.

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité de reporter l'adoption des points 7 A) et 7 B) à la séance du mois de janvier 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Entente entre le CEGEP André-Laurendeau et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys relative à la construction et à l'utilisation du gymnase de la nouvelle école primaire à LaSalle

**Protecteur de
l'élève –
Nomination**

Et

**Substitut au
protecteur de
l'élève –
Nomination**

CC15/16-12-068

**Entente relative à
la construction et
à l'utilisation du
gymnase de la
nouvelle école
primaire à LaSalle**

CC15/16-12-069

ATTENDU la nécessité pour la Commission scolaire d'acquérir un terrain à LaSalle afin de construire une nouvelle école primaire;

ATTENDU QUE le CEGEP André-Laurendeau (ci-après « le CEGEP ») est disposé à céder, à la Commission scolaire, un terrain situé sur la rue Lapierre, d'une superficie minimale de dix mille mètres carrés (10 000 m²);

ATTENDU QU'en échange de la cession, la Commission scolaire consent à construire un gymnase de niveau collégial, à charge pour le CEGEP de participer aux coûts supplémentaires de cette construction;

ATTENDU QUE les parties s'entendent pour que chacune contribue, à parts égales, aux coûts supplémentaires engendrés par le changement de catégorie du gymnase, soit pour une somme supplémentaire totale de 750 000 \$;

ATTENDU QUE la CSMB consent à contribuer aux coûts supplémentaires afférents à la construction du gymnase à hauteur d'une somme maximale de 375 000 \$;

ATTENDU QUE le CEGEP s'engage à contribuer, également, à hauteur de 375 000 \$ et à tous les coûts supplémentaires découlant d'une demande d'amélioration additionnelle du gymnase, dépassant la somme de 750 000 \$;

ATTENDU QU'en considération de la contribution financière du CEGEP, la CSMB convient de compenser le CEGEP au moyen d'un droit d'utilisation du gymnase, sans frais de location, pour une période de 10 ans à compter de la date de mise en service du gymnase;

ATTENDU QUE le CEGEP s'engage à défrayer des coûts annuels d'entretien et de réparation du gymnase afin de compenser la CSMB pour la vétusté prématurée du gymnase engendrée par l'utilisation faite par le CEGEP;

ATTENDU QU'après 10 ans, les bénéfices annuels financiers que le CEGEP retirera de toutes les locations qu'il aura effectuées dans le gymnase seront partagés, à parts égales, entre les parties;

ATTENDU QUE le texte du projet d'entente entre la Commission scolaire et le CEGEP est déposé au soutien de la présente résolution;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire et de la Direction générale;

SUR PROPOSITION DE madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter les termes du projet d'entente à intervenir entre la Commission scolaire et le CEGEP André-Laurendeau, telle entente étant déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée;

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire ladite entente.

Et, en conséquence :

D'autoriser, pour et au nom de la Commission scolaire, la signature de l'acte d'achat en conformité avec le projet d'entente.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**École à vocation particulière –
Demande d'approbation au
Ministre de l'Éducation, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche en vertu de l'article
240 de la LIP –
École Guy-Drummond –
Adoption pour consultation**

CC15/16-12-070

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Guy-Drummond
- C) Approbation ministérielle pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016
- D) Critères d'inscription 2016-2017 de l'école Guy-Drummond
- E) Demande de renouvellement de l'école Guy-Drummond (documents en liasse)
- F) Extraits de la LIP: articles 193, 240 et 244

ATTENDU QUE l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) stipule que la Commission scolaire doit obtenir l'approbation du Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, aux conditions et pour la période qu'elle détermine, pour établir une école aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QU'en octobre 2013, la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a approuvé le renouvellement d'un projet particulier au préscolaire et au primaire à l'école Guy-Drummond, pour l'année scolaire 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de déposer une nouvelle demande pour le maintien de l'école Guy-Drummond comme établissement aux fins d'un projet particulier;

ATTENDU QUE l'école Guy-Drummond est dédiée à offrir le programme primaire international au préscolaire et au primaire depuis l'année scolaire 2007-2008;

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement et l'assemblée générale des enseignants de l'école Guy-Drummond ont respectivement adopté une résolution demandant à la Commission scolaire et au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche leur approbation pour continuer à offrir le programme primaire international selon les exigences du IB (International Baccalaureat) et de la SEBIQ (Société des établissements du baccalauréat international du Québec), dans le respect du programme de formation de l'école québécoise;

ATTENDU QUE, pour permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer aux élèves une certaine stabilité pour le préscolaire et le primaire, il y a lieu de demander au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'approuver l'établissement aux fins d'un projet particulier de l'école Guy-Drummond, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2016;

ATTENDU QUE les articles 193 et 244 de la LIP prévoient respectivement la consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM);

ATTENDU QUE le Comité de vérification - Finances et organisation scolaire recommande de procéder aux consultations requises en vue d'obtenir le renouvellement de cette approbation;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter pour consultation, en vertu de l'article 240 de la LIP, le renouvellement du statut particulier de l'école Guy-Drummond, à savoir le programme primaire international au préscolaire et au primaire, pour une période d'au moins cinq (5) années scolaires, débutant le 1^{er} juillet 2016;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De fixer la période de consultation du 2 décembre 2015 au 12 février 2016;

De recevoir le rapport sur la consultation et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de mars 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Document déposé :

- A) Prix Michel-Ménard, reconnaissance institutionnelle annuelle d'un employé comptant 25 années de service.

ATTENDU les modalités de sélection des lauréats au prix **Michel-Ménard**, modalités inscrites au document *Prix Michel-Ménard soulignant l'engagement et l'initiative d'un employé ayant atteint 25 années de service à la CSMB*;

ATTENDU la période de mise en candidature se terminant le 15 janvier 2016;

ATTENDU le calendrier de travail fixé pour la sélection 2014-2015, soit la désignation des lauréats au plus tard le 29 janvier 2016 ;

**Prix Michel-
Ménard 2014-
2015 – Formation
du jury – Projet
de résolution**

CC15/16-12-071

ATTENDU la recommandation du comité de mise en place du prix Michel-Ménard de former un jury composé de trois directions d'établissement volontaires, d'un représentant des comités de parents volontaire, de deux commissaires désignés et d'un commissaire substitut;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les deux commissaires suivants :

- Monsieur Denis Brousseau;
- Madame Sarita Benchimol;

et de désigner à titre de substitut, le commissaire suivant :

- Monsieur Claude Cuillierier;

à titre de membres et membre substitut du jury devant désigner les lauréats du prix *Michel-Ménard 2014-2015* entre le 25 et 29 janvier 2016, à une date à être déterminée par le jury.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Délégués au
CGTSIM**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les points d'intérêt pour l'ACELF.

**Procès-verbal du
Comité exécutif
du 6 octobre 2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Capsule
d'internationalisation**

Il n'y a pas de capsule d'internationalisation.

**Information de la
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne que le rapport annuel sera disponible à compter du 18 décembre 2015. La présentation officielle se fera en janvier 2016.

Elle souligne également que le Collège Saint-Louis a gagné un prix d'architecture.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand explique, dans le dossier de l'accueil de réfugiés Syriens, que la CSMB est prête à accueillir les enfants. Des comités sont en place pour coordonner l'accueil. Notre capacité d'accueil est bonne et le service des ressources humaines est présentement en recrutement.

Dans le dossier des négociations dans le secteur public, il souligne qu'il y a eu plusieurs ententes de principes dans les derniers jours. Malgré tout, la CSMB a reçu des avis de grève pour les 9, 10 et 11 décembre prochain.

Les parents recevront un communiqué le 2 décembre 2015, mais il faudra être attentif et prêts à réagir dans l'éventualité de l'annulation des journées de grève afin que l'information se rende jusqu'aux parents.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs du
directeur général
pour la période du
24 octobre au 20
novembre 2015**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 56, la séance levée.

La présidente

La secrétaire générale

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance extraordinaire
Ce 15 décembre 2015
À 19 h 30**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 15^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE À DIX-NEUF HEURES TRENTE**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Marie-Josée Boivin; monsieur Denis Brousseau; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin, tous commissaires élus formant quorum; ainsi que madame Karine Venne, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Jean-Marie Rugira, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire et monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire.

Étaient absents : madame Joanne Bonnici; monsieur Claude Cuillerier; madame Abi Koné; monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint, réseau A; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint, réseau B; madame Louise Gaudreault, directrice générale adjointe, réseau D et centres de formation générale pour adultes; madame Marie-France Dion, secrétaire générale adjointe, secrétariat général.

**Vérification de
la régularité de
la séance (art.
5.3.2)**

Madame la présidente demande à la secrétaire générale si la séance est régulièrement tenue.

Maître Marie Josée Villeneuve indique que la procédure de convocation a été dûment respectée.

Tous les commissaires présents formant quorum, la séance est déclarée régulièrement tenue.

**Ouverture de la
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

CC15/16-12-072

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ...

3. ...

4. CORRESPONDANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. SERVICES ÉDUCATIFS

5.1. Secteur des jeunes

5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle

6. SERVICES ADMINISTRATIFS

6.1. Ressources humaines

- A) Nomination de commissaires au comité de sélection pour le poste de direction adjointe au Service des ressources éducatives

6.2. Ressources financières et ressources informatiques

6.3. Ressources matérielles

7. SECRETARIAT GÉNÉRAL

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Organisation scolaire

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
B) Délégués à l'ACELF
C) ...
D) Capsule d'internationalisation

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) ...

12. QUESTIONS DIVERSES

13. INFORMATION

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Période de
question du
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Nomination de
commissaires au
comité de
sélection pour le
poste de direction
adjointe au
Service des
ressources
éducatives**

Documents déposés :

- A) Sommaire;

Madame Diane Lamarche-Venne précise que les entrevues se tiendront le 17 décembre 2015.

CC15/16-12-073

ATTENDU QU'un poste de direction adjointe au Service des ressources éducatives sera vacant suite à la nomination de monsieur Éric Lauzon au poste de directeur général adjoint;

ATTENDU QUE l'article 4.1.2 du cadre de gestion des politiques de recrutement, sélection et engagement du personnel prévoit la nomination de 2 commissaires, du directeur général adjoint concerné ainsi que du supérieur immédiat pour siéger au comité de sélection;

ATTENDU la présence de la directrice du Service des ressources humaines aux entrevues de sélection;

SUR PROPOSITION DE madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer les commissaires suivants pour siéger au comité de sélection en vue de combler le poste :

- Madame Sonia Gagné-Lalonde;
- Monsieur Yves Pelletier;

Le tout conformément au cadre de gestion portant sur l'application des politiques de recrutement, sélection et

engagement du personnel.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 19 h 40, la séance est levée.

La présidente

Le secrétaire général